

ASSEMBLÉE NATIONALE6 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE642

présenté par

Mme Thomas, Mme Tanguy, M. Mbaye, M. Lénaïck Adam, Mme Ali, Mme Amadou, M. Barbier,
M. Cabaré, Mme Cazebonne, Mme Clapot, M. de Rugy, M. Di Pompeo, Mme Genetet,
M. Girardin, Mme Givernet, M. Kokouendo, Mme Krimi, M. Laabid, Mme Lakrafi, Mme Le Peih,
Mme Leguille-Balloy, Mme Lenne, Mme Liso, M. Maillard, M. Maire, M. Masségla,
M. Portarrieu, Mme Rauch, M. Renson, Mme Saint-Paul, Mme Sylla et M. Tan

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

À l'alinéa 119, après les mots :

« organisations françaises »,

insérer les mots :

« et locales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à consolider la place des sociétés civiles locales dans la définition de choix stratégiques de mise en œuvre de l'APD. Il renforce la doctrine française de partenariat qui entend avec cette loi « faire avec et non plus pour »